

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

SECTION I

LOCALISATION DES TRAVAUX

1. Les projets pilotes, le renforcement de l'application du règlement sur l'eau potable pour l'année 2009 et la sensibilisation du public se fera sur le territoire de l'agglomération de Québec.

SECTION II

DESCRIPTION DES TRAVAUX

2. Le programme d'économie d'eau potable prévoit la réalisation de projets pilotes sur la récupération de l'eau de pluie, une étude sur les sources alternatives d'eau brute pour les usages municipaux, un renforcement temporaire de l'application du règlement sur l'eau potable pour l'année 2009 et des activités de sensibilisation du public à l'économie d'eau potable en 2009, ainsi que l'achat d'équipements spécialisés.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 2 est la suivante :

| | |
|--|-------------------|
| 1° projets pilotes pour la récupération de l'eau de pluie : | 80 000 \$ |
| 2° renforcement des inspections pour les usages abusifs de l'eau potable en 2009 : | 40 000 \$ |
| 3° campagne de sensibilisation de la population à l'économie d'eau potable en 2009 : | 30 000 \$ |
| 4° imprévus : | 20 000 \$ |
| Sous-total : | 170 000 \$ |

SECTION IV

SERVICES PROFESSIONNELS

4. Les services professionnels concernent la réalisation d'une étude des sources alternatives d'eaux brutes pour les usages municipaux.

SECTION V

ESTIMATION DU COÛT

5. L'estimation du coût de l'étude décrite à l'article 4 est la suivante :

| | |
|--|------------|
| 1° étude sur les sources alternatives d'eaux brutes pour les usages municipaux : | 100 000 \$ |
|--|------------|

Sous-total : 100 000 \$

CHAPITRE II

PROGRAMME DE PROTECTION DES PRISES D'EAU

SECTION I

LOCALISATION DES TRAVAUX

6. La protection des prises d'eau concerne l'ensemble des bassins versants des prises d'eau et plus particulièrement le bassin versant de la prise d'eau de l'usine de traitement de l'eau de Québec de la rivière Saint-Charles.

SECTION II

SERVICES PROFESSIONNELS ET ENGAGEMENT DU PERSONNEL D'APPOINT

7. Le programme de protection des prises d'eau prévoit l'octroi de contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint pour la réalisation d'une étude de risques.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

8. L'estimation du coût des services professionnels décrits à l'article 7 est la suivante :

| | |
|---|------------|
| 1° étude de risques dans le bassin versant de la prise d'eau de l'usine de traitement de l'eau de Québec : | 90 000 \$ |
| 2° engagement du personnel d'appoint : | 30 000 \$ |
| 3° imprévus : | 10 000 \$ |
| Sous-total : | 130 000 \$ |
| TOTAL : | 400 000 \$ |

Annexe préparée le 11 août 2008 par :

Jacques Deschênes
Service de l'environnement